

Au37 – CR Audition Images de la Culture

02/04/26 à 15h30

Personnes auditionnées : Anne Moutot, Anne Pomonti, Leïla Tsakaiev, Martin Ménier

Présents : Charlotte Bourgeade, Alexis David, Anita Karlik, Laure Mallet, Pierre Mariotti, Joseph Minster

1. Avenir des collections physiques

Un support physique encore central, mais à recontextualiser

L'audition montre d'emblée que, pour la Cinémathèque du documentaire, le support physique est un outil encore très actif, particulièrement dans les usages des bibliothèques et des structures de diffusion non commerciale. Le DVD, et dans une moindre mesure le Blu-ray, restent pensés comme des supports de circulation, de programmation et de médiation, et non comme de simples objets de collection.

La Cinémathèque du documentaire rappelle que le DVD conserve une spécificité forte : il permet à la fois le prêt aux particuliers, la consultation sur place et la projection publique, ce qui en fait un support particulièrement polyvalent pour les médiathèques. Cette polyvalence explique en partie pourquoi il demeure très demandé, même si le positionnement général du catalogue s'inscrit dans une transformation plus large des usages.

Une demande encore largement portée par le DVD

Le point le plus net de l'échange concerne l'arbitrage entre DVD et Blu-ray. La réponse apportée indique que la demande se concentre très majoritairement sur le DVD, notamment parce qu'il répond mieux à la logique de prêt et d'usage en médiathèque, alors que le Blu-ray suppose davantage de contraintes techniques et de compatibilité côté public.

Il est également précisé que tout le fonds n'est pas disponible en Blu-ray, en particulier parce qu'une partie du catalogue repose sur des copies anciennes ou patrimoniales, parfois en SD, qui ne peuvent pas faire l'objet d'une déclinaison HD. Cela signifie que le Blu-ray n'est pas conçu comme un substitut généralisé du DVD, mais plutôt comme une option complémentaire et partielle, dépendante de la qualité des masters disponibles.

La question de l'usure et du devenir des supports

Il a été abordé aussi la question, très concrète pour les bibliothèques, de l'usure des DVD. La Cinémathèque du documentaire indique qu'en cas de défaillance manifestement liée à un problème de duplication ou de fabrication, le support est refait et renvoyé gratuitement. En revanche, lorsqu'un film est devenu trop ancien ou que les droits arrivent à échéance, la logique consiste plutôt à faire un point avec les établissements sur la validité des titres présents en rayon.

Un élément important ressort ici : les bibliothèques sont encouragées à ne pas détruire systématiquement les supports dont les droits ne sont plus actifs, mais à les mettre de côté. Cette position traduit une logique de gestion patrimoniale et économique, puisque la Cinémathèque du documentaire souhaite éviter des destructions suivies de réachats ultérieurs inutiles si les droits peuvent être renouvelés.

L'achat de support étant pensé par les structures en premier lieu dans le cadre d'une projection, la Cinémathèque du documentaire propose également l'envoi d'un fichier numérique, plutôt qu'un DVD ou un Blu-ray. A titre informatif, le fichier numérique coûte 5€, là où le DVD ou Blu-ray coûte lui 15€.

Une durée de droits pensée sur le long terme

Les films sont généralement acquis pour une durée de douze ans, ce qui inscrit le catalogue dans une temporalité longue. La logique n'est donc pas celle d'un fonds jetable ou très vite obsolète, mais celle d'une collection vivante, renouvelée par petites touches chaque année, avec une attention particulière aux titres à reconduire à l'échéance.

Le catalogue est ainsi décrit comme un fonds qui se nourrit chaque année de nouveautés, mais aussi de réintégrations ou de renouvellements. Cette stabilité de fond, combinée à une circulation concrète des supports physiques, confirme que le DVD reste une brique structurante de l'offre, même si son usage s'inscrit dans un environnement plus hybride.

2. Offre audiovisuelle en médiathèque

Une offre pensée comme un service aux usages variés

La Cinémathèque du documentaire insiste sur le fait que son offre ne doit pas être comprise comme une simple plateforme, mais comme un outil de programmation au service de structures très différentes. Cette distinction est essentielle, car elle permet de comprendre pourquoi le modèle économique, les formats de diffusion et les modalités d'accès sont construits à partir des besoins des établissements plutôt qu'à partir d'une logique de consommation grand public.

Le catalogue s'adresse à des publics hétérogènes : bibliothèques municipales, bibliothèques départementales, réseaux de lecture publique, établissements d'enseignement, structures du champ social, centres culturels, mais aussi hôpitaux et prisons. Cette diversité oblige à maintenir plusieurs modes d'accès, plusieurs supports et plusieurs degrés d'autonomie pour répondre à des situations très contrastées.

Une modèle simple : formule d'abonnement

Le modèle actuel repose sur une logique simple. Un abonnement spécifique (120€/an) permet aux établissements de disposer d'un accès complet à la visionneuse et à une programmation en ligne, avec une sélection annuelle de 120 films maximum, à destination de l'ensemble de leurs usagers.

Cette souplesse est présentée comme un choix politique autant qu'économique. Il ne s'agit pas de forcer les bibliothèques à entrer dans un modèle unique, mais de conserver une porte d'entrée accessible aux structures peu dotées, tout en proposant des outils plus complets à celles qui veulent aller plus loin dans la programmation audiovisuelle.

Un modèle peu dépendant de la logique de rentabilité

Le catalogue est explicitement placé hors d'une logique lucrative. La Cinémathèque du documentaire assume un modèle de service public, subventionné, dont l'objectif principal est la circulation des films, l'élargissement des publics et la valorisation du documentaire. Les recettes tirées des ventes ne constituent donc pas le moteur principal du dispositif.

Cette posture permet aussi de comprendre pourquoi le catalogue n'est pas pensé pour maximiser une volumétrie commerciale de consommation, mais pour favoriser des usages situés, choisis et contextualisés. L'objectif n'est pas que tout le monde voie tout, mais que chaque structure puisse sélectionner ce qui fait sens pour son public.

Une place importante pour les bibliothèques, mais avec des usages encore partiellement invisibles

Les bibliothèques représentent une part significative des usagers du catalogue, autour de 41% selon les données mentionnées pour 2023. Elles constituent, avec les associations de diffusion, l'un des deux grands pôles d'usage du catalogue, alors que les structures du champ social et les établissements fermés demandent davantage d'accompagnement et de « mise en main ».

Un point important ressort toutefois : la Cinémathèque du documentaire dispose de peu de visibilité sur l'usage réel des DVD une fois vendus. Elle sait qu'ils sont achetés, mais ne sait pas toujours s'ils sont utilisés pour du prêt, de la projection publique ou de la consultation sur place. Cette limite de suivi est reconnue comme un enjeu à travailler, notamment via de futurs formulaires ou outils de retour d'usage.

Un équilibre entre autonomie des structures et accompagnement

Le catalogue se positionne comme une ressource de programmation autonome pour les bibliothèques déjà familières du documentaire, mais il reste aussi un outil d'initiation pour des structures plus éloignées de ce type d'offre. Ce double positionnement est particulièrement visible dans la manière dont la Cinémathèque du documentaire parle de ses publics : certaines structures savent travailler seules, tandis que d'autres ont besoin d'une médiation, d'une sélection et d'un cadre plus guidé.

Cette tension entre autonomie et accompagnement constitue un élément fort du modèle. Elle montre que l'offre audiovisuelle en médiathèque n'est pas seulement une question de catalogue disponible, mais aussi de capacité à rendre l'offre intelligible, exploitable et désirable.

3. Curation et éditorialisation

Un catalogue ancien, riche et en transformation

L'historique d'Images de la culture rappelle que le catalogue est né en 1978 dans une logique de démocratisation culturelle, à une époque de développement des politiques publiques en direction des publics. Il a d'abord été alimenté par des films sur la danse, l'architecture et les arts plastiques, avant de s'élargir progressivement à d'autres fonds et de changer plusieurs fois de tutelle.

Ce fonds n'est donc pas seulement une base de données de films. Il est le produit d'une histoire institutionnelle longue, qui explique à la fois sa richesse, sa diversité et son ancrage dans les politiques publiques de diffusion culturelle.

Une logique de curation fondée sur plusieurs fonds et partenariats

La curation repose sur une architecture de fonds distincts. Le catalogue réunit aujourd'hui des films liés à la culture, à la diversité, au champ social, à l'histoire du cinéma, ainsi que des œuvres repérées ou soutenues dans des festivals et dispositifs partenaires. Cette structuration par fonds n'est pas seulement documentaire : elle dessine aussi une politique éditoriale fondée sur la circulation des œuvres, leur qualification et leur mise en perspective.

Les prix et partenariats jouent un rôle clé dans cette logique. Qu'il s'agisse du Fipadoc, du Cinéma du réel, de Clermont-Ferrand ou d'autres dispositifs, l'entrée dans le catalogue passe aussi par des mécanismes de sélection, de reconnaissance et d'accompagnement. Le catalogue n'est donc pas seulement alimenté, il est éditorialisé par un ensemble de médiations institutionnelles.

La notice comme outil d'éditorialisation

Un des points les plus intéressants de l'audition concerne la place accordée aux contenus écrits. Pour chaque film acquis, une notice rédigée par un professionnel est produite, librement réutilisable par les structures dans le cadre de leurs propres projections. Le catalogue dispose également d'articles, d'entretiens et d'environ 300 ressources écrites, destinés à contextualiser les œuvres et à faciliter leur appropriation.

Cette production éditoriale est clairement pensée comme un levier de valorisation. Elle permet de ne pas laisser le film seul face à l'utilisateur, mais de lui offrir un environnement de lecture, de sélection et de programmation. Dans le cadre des bibliothèques, cette logique est particulièrement utile, car elle soutient la médiation locale et la construction d'une offre lisible pour le public.

Une éditorialisation encore limitée, mais appelée à se renforcer

Le site actuel offre des possibilités d'éditorialisation encore restreintes, même si les programmeurs peuvent déjà enrichir leurs sélections avec du texte, du gras, de l'italique et des thématiques. La Cinémathèque du documentaire souhaite aller plus loin avec le futur site, afin de mieux outiller les structures qui programment et de rendre les sélections plus visibles, plus attractives et plus faciles à parcourir.

La question du moissonnage des métadonnées dans les catalogues de bibliothèques est également évoquée. Ce besoin est identifié comme réel, mais il n'est pas encore à court terme, en partie parce que l'équipe est réduite et que le chantier technique du nouveau site mobilise déjà beaucoup de ressources.

La programmation comme objet éditorial en soi

Un autre point très fort de l'échange est le souci de rendre visibles les programmations réalisées par les bibliothèques. Le futur site doit permettre de publier les programmations en ligne, afin qu'elles soient consultables par d'autres structures et, à terme, potentiellement visibles par tout internaute.

L'idée est de faire de la programmation non pas une activité isolée, mais un matériau de circulation, de partage et d'inspiration. Le film n'est plus le seul objet éditorial ; la sélection elle-même devient une forme de recommandation, susceptible de créer une communauté de pratiques entre établissements.

Une identité de catalogue spécialisée

La Cinémathèque du documentaire affirme enfin une identité très claire : elle ne cherche pas à devenir une plateforme généraliste. Son périmètre reste celui du documentaire, avec une volonté de

soutenir des films parfois plus exigeants, parfois plus fragiles, mais jugés essentiels pour certaines structures, notamment les écoles d'art ou d'architecture.

Cette spécialisation est un point de force dans la curation : elle permet de tenir une ligne éditoriale cohérente, de travailler des niches de publics et de ne pas diluer le propos dans une logique de surabondance. Le catalogue est ainsi conçu comme un outil de sélection qualifiée, davantage que comme un simple réservoir de contenus.

4. Formes de l'action culturelle

La projection comme expérience de base

Le cœur de l'action culturelle décrite dans l'audition reste la projection publique, dans le cadre non commercial. La Cinémathèque du documentaire rappelle que son ADN historique est lié à l'expérience de salle, à la circulation des films dans des réseaux de diffusion accompagnée, et à l'idée qu'un documentaire prend tout son sens dans un contexte collectif de visionnage et d'échange.

Cette dimension est particulièrement importante pour les bibliothèques, car elle replace l'offre audiovisuelle dans une logique d'animation et de rencontre, plutôt que dans une simple logique de consultation individuelle. La projection devient ici un point d'entrée vers la médiation, le débat, l'atelier et l'appropriation du film par un groupe.

Une action culturelle fondée sur l'accompagnement

La Cinémathèque du documentaire insiste sur le fait que les séances soutenues ou encouragées sont le plus souvent accompagnées. Il peut s'agir de débats, d'ateliers, de présences d'intervenants, ou de dispositifs plus élaborés. Cette exigence d'accompagnement est centrale : elle permet de faire de la projection un moment de médiation, et non un simple événement de diffusion.

Le réseau soutenu par la Cinémathèque du documentaire fonctionne justement sur cette logique. Les structures y sont accompagnées financièrement et artistiquement pour faire circuler les films après leur première vie en salle, en festival ou à la télévision, avec des dispositifs adaptés à leurs contextes locaux.

Des formes plus inventives à encourager

L'audition met aussi en lumière des formes d'action culturelle plus originales, comme le ciné-concert, évoqué comme une expérience soutenue ou facilitée dans le réseau. Ce type de dispositif illustre bien la volonté de la Cinémathèque du documentaire de ne pas réduire l'action culturelle à un schéma projection-débat, mais d'explorer des formes hybrides capables de toucher d'autres publics.

Dans cette perspective, la projection n'est pas un terme générique mais un point de départ possible vers des formats enrichis. Les bibliothèques apparaissent ici comme des lieux particulièrement pertinents pour ces expérimentations, car elles peuvent articuler sélection documentaire, animation locale et ancrage territorial.

La mise en commun des programmations comme levier d'action culturelle

Le futur site doit aussi servir à mutualiser les expériences. En rendant visibles les programmations des uns et des autres, il doit permettre la circulation d'idées, de modèles d'animation et de retours d'expérience. Cette logique est particulièrement intéressante pour le chantier sur l'action culturelle, car elle transforme la programmation en ressource partageable.

La Cinémathèque du documentaire voit d'ailleurs dans cette évolution une manière de prolonger la mission de diffusion des films, pour donner envie de les programmer, d'en parler et de les faire vivre localement. La médiation devient alors indissociable de l'outillage du programmeur.